

RÉGULARISATION DE CHARGES

Comment ça marche ?

EXEMPLE

Décompte de régularisation de charges et fluides

PÉRIODE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

Exercice concerné

Vos références

Référence Module
Référence Contrat
Date d'entrée :
Date de sortie :

Base de répartition de votre logement sur la base totale

Nombre de jours où vous avez occupé le logement ou période de chauffage

Dépenses réelles de la résidence

LIBELLÉ DES CHARGES À RÉPARTIR	MONTANT À RÉPARTIR	BASE MODULE	BASE TOTALE	PRORATA Nb J	PRORATA Total	PROVISIONS	VOTRE QUOTE-PART
CHARGES COMPTABLES	1.999,48	1,00	144,00	365	365		13,89
DEPARTAIRE REVENUS	1.802,63	1,00	103,00	365	365		17,50
ELECTRICITE ESPACES COMMUNS	1.247,15	73,00	934,00	365	365		97,48
ELECTRICITE ESPACES COMMUNS	1.291,83	73,00	9.811,00	365	365		8,85
ENTRETIEN ESPACES VERTS	2.921,21	73,00	9.811,00	365	365		23,67
DEPROTECTION	51,92	73,00	9.811,00	365	365		0,42
MAINT APP INDIV		1,00	1,00	365	365		66,22
MEMBRES REPARATIONS	354,60	73,00	9.811,00	365	365		2,87
MULTISERVICE TCE MODULE		1,00	1,00	365	365		109,99
MAINT VMC MODULE		1,00	1,00	365	365		17,95
MULTISERVICE PARTIE COMMUNE	2.113,55	1,00	103,00	365	365		20,52
NETTOYAGE - CONTRAT PROMOLOGIS	24.745,20	73,00	9.811,00	365	365		200,47
FAUX COMMUNE DU BOURG DE L'É	1.000,00	73,00	9.811,00	365	365		8,10
MAINT PORTAL BARRIERE	365,46	1,00	103,00	365	365		3,55
TAXE ORDURE MENAGERE LDCR	27.940,00	73,00	9.811,00	365	365		226,35
							817,83
PROV. CHARGES COLLECTIVES						-247,56	
PROV. CHARGES INDIVIDUELLES						-110,76	
PROV. TCE						-117,60	
PROV. ORDURE MENAGERE						-197,64	
PROV. EDF DE PARTIE COMMUN						-39,24	
PROV. EAU PARTIE COMMUNE						-8,40	

Part des dépenses réelles à votre charge (cf. p.2)

Provisions quittancées (paiements mensuels)

Part des dépenses réelles à votre charge - provisions que vous avez déjà payées.

DÉPENSES	PROVISIONS	SOLDE 1
817,83	-781,20	36,63

Consommation réelle de votre logement
Provisions que vous avez déjà payées (paiements mensuels)

LIBELLÉ	PÉRIODE DE DÉBUT	PÉRIODE DE FIN	INDEX DE DÉBUT	INDEX DE FIN	CONSOMMÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
EAU FROIDE	31/12/2021	31/12/2022	87,00	135,00	108,00	3,81	410,94
PROV. EAU INDIVIDUELLE	31/12/2022	31/12/2022					-451,00

Consommation réelle de votre logement - provisions que vous avez déjà payées.

DÉPENSES	PROVISIONS	SOLDE 2
410,94	-451,00	-40,14

Consommations de fluides individuels

TOTAL RÉGULARISATION DE CHARGES ET FLUIDES		
SOLDE 1	SOLDE 2	SOLDE CLIENT
36,63	-40,14	-3,51

NOUS VOUS DEVONS 3,51

Solde final de votre régularisation

PAIEMENT DES SOMMES DUES

SI PROMOLOGIS VOUS DOIT DE L'ARGENT

Le montant sera déduit de votre prochaine échéance et une régularisation de vos provisions pour charges sera prochainement effectuée.

Si vous avez quitté le logement, le montant vous sera remboursé par virement sous 60 jours.

SI VOUS DEVEZ DE L'ARGENT À PROMOLOGIS

Merci de régler la somme par l'un de ces moyens :



PAIEMENT EN LIGNE
www.monpromologis.fr



PAIEMENT PAR CHÈQUE
À l'ordre de « Promologis »

Si vous devez plus de 100€, veuillez vous référer aux modes de règlement ci-dessus. En cas de difficulté de paiement, nous vous invitons à contacter notre service recouvrement.

Si vous devez moins de 100€ et que vous êtes en prélèvement automatique, vous n'avez aucune action à effectuer, le montant sera directement prélevé avec votre prochaine échéance.

RÉGULARISATION DE CHARGES

Pour en savoir plus...

LES CHARGES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les charges locatives sont les dépenses liées à l'usage du logement et des parties communes. Elle sont fixées par décret (n°87-7/2 du 26 août 1987).

Selon la configuration de votre logement, elles vous sont imputables comme suit :



LES PRINCIPALES CHARGES COLLECTIVES

Les charges collectives sont réparties selon la Surface Habitable de votre logement (ex : 73m²).

cf. « Base de répartition de votre logement sur la base totale » p.1

- Nettoyage des espaces communs, maintenance des containers (ou PAV).
- Entretien des espaces verts.
- Réparations des installations des parties communes, contrat d'entretien multiservices « TCE », menues réparations.
- Consommations de fluides communs : électricité des parties communes, eau d'arrosage, eau résiduelle (écart entre le relevé de compteurs et la facturation du fournisseur d'eau)...
- Services : ascenseur, portail...
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères...



LES CHARGES INDIVIDUELLES

Les charges individuelles sont réparties à l'unité logement (ex : 1 logement = 1).

cf. « Base de répartition de votre logement sur la base totale » p.1

Dépenses d'entretiens de votre logement : VMC, chaudière, interphonie, contrat d'entretien multiservices « TCE »...

- * À noter que la base totale de répartition peut varier en fonction de l'ensemble sur lequel est répartie la dépense (programme, bâtiment ou logement bénéficiant du service).

Ex : éclairage extérieur réparti au programme, éclairage des parties communes intérieures réparti au bâtiment.

cf. « Dépenses réelles de la résidence » p.1

LES CONSOMMATIONS RÉELLES DE VOTRE LOGEMENT (FLUIDES)



Vos consommations de fluides individuels sont réparties selon le relevé des compteurs de votre logement.

Eau froide, eau chaude, calories de chauffage (la répartition est fonction de l'index de consommation)...

Pour les logements équipés de chaufferies collectives : eau chaude et/ou maintenance de la chaufferie collective.

cf. « Consommation réelle de votre logement » p.1

POURQUOI PROMOLOGIS EFFECTUE UNE RÉGULARISATION UNE FOIS PAR AN ?

> CHAQUE MOIS

Vous payez avec votre loyer des provisions pour charges. Elles sont un acompte estimé des dépenses à venir de l'année, d'où le terme « provisions pour charges ».

cf. « Provisions que vous avez déjà payées » p.1

> CHAQUE ANNÉE

Les montants estimés sont confrontés aux dépenses réelles, c'est ce que l'on appelle la « régularisation des charges ».

Bon à savoir

Le calcul de vos charges est contrôlé par Promologis. **Si malgré nos explications, vous souhaitez davantage d'informations ou constatez une anomalie**, vous disposez d'un mois pour contacter notre Service Relations Clients au **09 74 50 50 59** (coût d'un appel local).

PROMOLOGIS À VOTRE ÉCOUTE

Vous rencontrez des difficultés de paiement ?

Contactez notre Service Recouvrement au **09 70 833 833** (coût d'un appel local) pour trouver ensemble des solutions.